RÉPUBLIQUE FRANCAISE

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 août 2023 à 20 heures 30

Le vingt-neuf août 2023 à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni en salle des Mariages à la mairie de Vire Normandie, sous la présidence de M. le Maire – Marc ANDREU SABATER.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 23 août 2023.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 23 août 2023.

La séance est ouverte à 20 heures 30 par M. le Maire – Marc ANDREU SABATER.

Nombre de membres en exercice : 47

Soit un nombre de 28 conseillers présents et 08 pouvoirs.

Un quorum de 24 atteint pour 28 conseillers présents.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	☒			
DESMOTTES Nicole	☒			
MARY Gérard	☒			
MALOISEL Gilles	☒			
VELANY Guy	☒			
CHÉNEL Fernand	☒			
GALLIER Pierre-Henri		☒		Joël DROULLON
GOETHALS Corentin	☒			
ROSSI Annie	☒			
PICOT Régis	☒			
MADELAINE Catherine	☒			
OLLIVIER Valérie	☒			
DROULLON Joël	☒			
BAZIN Lucien		☒		Nicole DESMOTTES
LEMARCHAND Marie-Claire	☒			
FOUBERT Françoise	☒			
BALLÉ Marie-Noëlle	☒			
CORDIER Marie-Ange	☒			
ROBBES Martine	☒			
LE DRÉAU Nathalie		☒		Gilles MALOISEL
DUMONT Eric	☒			
COIGNARD Cindy	☒			
MALLÉON Philippe	☒			
LETELLIER Nadine	☒			
LELARGE Michel	☒			
MAINCENT Lyliane	☒			
RENAULT Dimitri	☒			
MOREL Marie-Odile		☒		Martine ROBBES

GOSSMANN Patrick	☒			
BLANC Meiggie		☒		Philippe MALLEON
LEFEBVRE Yoann	☒			
VIGIER Maud		☒		Michel LELARGE
COURTEILLE Jacques	☒			
MASSÉ Aurélie		☒		Régis PICOT
BINET Samuel	☒			
BEDEL Sandra		☒		Dimitri RENAULT
MARTIN Pascal		☒		
PIGAULT Jane		☒		
COUASNON Serge		☒		
DUVAUX Maryse		☒		
DUBOURGUAIS Roselyne		☒		
FAUDET Olivier		☒		
RENAULT Régine		☒		
TOULUCH Jean-Claude		☒		
LABROUSSE Sabrina		☒		
LEVERRIER Rosine		☒		
GELEZ Sylvie		☒		

- M. MARTIN, Mme PIGAULT, M. COUASNON, Mme DUVAUX, Mme DUBURGUAIS, M. FAUDET, Mme RENAULT, M. TOULOUCH, Mme LABROUSSE, Mme LEVERRIER et Mme GELEZ sont présents à partir de la délibération n° 4.
- Départ de Mme COIGNARD et M. LEFEBVRE après la délibération n° 2.

Décisions du Maire :

En application des dispositions de l'article L. 21222-22 du Code Général des Collectivité Territoriale, et en vertu de la délibération n°2 (2020.07) du 10 juillet 2020, Monsieur le Maire communique aux membres du Conseil les décisions du maire qui ont été prises.

JUIN 2023		
104	29.06.2023	Remboursement sinistre au bénéfice de la commune
JUILLET 2023		
105	11.07.2023	Contrat de prêt à usage entre la commune de Vire Normandie et l'association Mobylis
106	11.07.2023	Convention de mise à disposition précaire auprès de l'Association « Œuvre Notre Dame » de locaux à l'Immeuble JEANNIN
107	11.07.2023	Mise à disposition à la MJC d'un appartement de l'immeuble 1 rue Girard à Vire
108	11.07.2023	Marché n°VN23009 – Contrôle périodique des portes automatiques de Vire Normandie – Avenant n°1

109	11.07.2023	Contrat VN23039 – Contrat de service du profil acheteur Marco AWS
110	17.07.2023	Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'une prestation de spectacle vivant avec l'Entreprise FAR Production pour l'organisation d'un spectacle à La Halle Michel Drucker
111	27.07.2023	Marché n°VN 23045 – MISSION FLEET
112	27.07.2023	Marché n°VN23041 – Contrat de mise en propreté des installations d'évacuation des buées grasses de cuisine
113	27.07.2023	Organisation d'un spectacle avec P.A.P. Théâtre (Piano à Pouce Théâtre)
114	27.07.2023	Organisation d'un concert avec l'association « ECTOPLASMES »
115	03.08.2023	Marché n°VN23046 – Contrat de prestations de maintenance et support des logiciels ArcGIS
116	11.08.2023	Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation avec le producteur Soulful Sounds
117	11.08.2023	Signature d'un avenant au contrat de cession avec l'association « Label Caravane » pour l'organisation d'un ciné-concert
118	11.08.2023	Signature d'une convention avec Madame Christine Ropert de l'association Label Caravan pour une résidence d'artistes à la Halle Michel Drucker
119	16.08.2023	Représentation de la commune devant la Cour Administrative d'Appel de Nantes pour le contentieux lié à la requête n°22NT03541
120	16.08.2023	Représentation de la commune devant le Tribunal Administratif de Caen pour le contentieux lié à la requête n°2100026-9
121	16.08.2023	Représentation de la commune devant le Tribunal Administratif de Caen pour le contentieux lié à la requête n°2001838-2
122	16.08.2023	Protocole d'accord transactionnel entre la commune de Vire Normandie et Madame JOURNAUD
123	18.08.2023	Signature d'une convention avec Mme Le Maux - Directrice de l'école Jean Moulin, pour la mise à disposition de la Halle Michel Drucker
124	21.08.2023	Signature d'une convention avec l'école Jean Moulin de Vire - Annule et remplace la décision du maire n°2023/08/123
125	24.08.2023	Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation avec l'Entreprise FAR Production
126	25.08.2023	Signature d'un avenant à la convention annuelle 2023 avec l'association LES VIREVOLTES

M. le Maire a indiqué :

- Les membres ayant donné pouvoir
- Les membres s'étant excusés.

Le quorum étant atteint à l'ouverture et pour chacune des délibérations examinées.

Approbation à l'unanimité des procès-verbaux des Conseils Municipaux des 3, 10 et 18 juillet 2023

Dimitri RENAULT est désigné secrétaire de séance.

<u>Discussion début de séance</u>

Pas d'intervention.

L'ordre du jour du Conseil Municipal est ensuite abordé.

Numéro	Titre du point	Rapporteur
Commune de Vire Normandie		
I.ADMINISTRATION GÉNÉRALE – REPRÉSENTATION – INTERCOMMUNALITÉ – EPIC		
2023/08/29 1.	Fixation du nombre d'adjoints à la maire déléguée de la commune déléguée de Vire	Monsieur le Maire
2023/08/29 2.	Election des adjoints à la maire déléguée de la commune déléguée de Vire	
2023/08/29 3.	Indemnités de fonction des élus	
II.PERSONNEL, GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPETENCES, FORMATION		
2023/08/29 4.	Evolution du poste de responsable de la cuisine centrale	Régis PICOT
III.FINANCES – COMMANDE PUBLIQUE – AFFAIRES JURIDIQUES		
	Affaires juridiques	
2023/08/29 5.	Proposition de huis clos	Monsieur le Maire
2023/08/29 6.	Protocole d'accord transactionnel	Lyliane MAINCENT

OUVERTURE DE L'ORDRE DU JOUR DE SÉANCE

2023/08/29	1.	Fixation du nombre d'adjoints au maire délégué de la commune déléguée de Vire	Votants : 36 dont 8 pouvoirs Vote pour : 36 dont 8 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0

Monsieur le Maire : *Lecture de la délibération.*

M. Martin prend la parole. Il signifie qu'il va avoir, avec son groupe, la même conduite que lors des derniers conseils : il souhaite ne pas participer au vote. Il demande quelle est la procédure pour ne pas participer au vote et ne pas être comptabilisé parmi les abstentionnistes. Après avoir pris ses renseignements auprès des services, le groupe d'élu de la liste conduite par Pascal Martin décide de quitter le conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents, décide :

- De fixer à 4 le nombre d'adjoints à la maire déléguée de la commune déléguée de Vire.

2023/08/29	2.	Election des adjoints au maire délégué de la commune déléguée de Vire	Cf. procès-verbal

Monsieur le Maire : *Lecture de la délibération.*

M. Mary, M. Dumont et M. Goethals sont désignés assesseurs dans le cadre de ce vote.

Mme Maincent annonce le dépôt de sa liste de candidats.

M. Mary prend la parole. Il demande pourquoi seuls quatre adjoints, sur les sept qui étaient précédemment dans la municipalité de la commune déléguée de Vire, figurent sur cette liste.

M. Lefebvre prend la parole en répondant à M. Mary. Il signifie que sa décision de ne pas figurer dans cette nouvelle municipalité conduite par Mme Maincent est liée à plusieurs raisons. Il explique que cela a un lien avec le collège et la position du maire à ce sujet. De ce point de vue, il dit expliquer ce choix en tant qu'enseignant.

Aussi, pour lui, le choix politique qui avait été, au début de ce mandat, d'avoir des communes déléguées souveraines sur leur territoire n'a pas été respecté pour le choix des élus qui représentent la commune déléguée de Vire. Il évoque enfin Mme Morel, et son souhait de ne pas travailler avec elle.

Il témoigne de son soutien au collectif de défense du collège du Val-de-Vire.

Enfin, il dit se retirer de la majorité municipale.

Mme Coignard prend la parole. Elle évoque plusieurs raisons au fait qu'elle ait choisie de ne pas se joindre à la liste présentée par Mme Maincent. Elle évoque des raisons morales, notamment celle de ne pas vouloir être élue avec Mme Morel.

Elle évoque la question des indemnités. Elle dit qu'un engagement avait été pris par le maire de ne pas modifier les indemnités des élus. Elle dit que cet engagement n'a pas été respecté.

Elle dit ne pas vouloir envisager la suite du mandat avec Mme Maincent en raison des conditions fixées par Mme Maincent pour travailler ensemble.

Elle signifie regretter que ses multiples activités aient été évoquées comme argument par Mme Maincent pour ne pas reconduire Mme Coignard en tant qu'adjointe.

Elle dit préférer ainsi ne pas être reconduite et dit enfin ne fermer aucune porte sur les différentes formes que pourraient prendre son engagement à l'avenir.

M. Dumont prend la parole.

Il dit qu'au début de ce mandat, le maire avait signifié qu'il fallait faire attention au quartier du Val de Vire. Il regrette la fermeture du collège du Val-de-Vire dans ce quartier.

Comme M. Lefebvre, il évoque aussi la charte qui devait respecter les communes déléguées souveraines dans la prise des décisions qui les concernent directement.

Il évoque enfin Mme Morel. Il dit ne pas comprendre que le Maire lui donne de nouvelles responsabilités. Il dit que pour le moment il restera conseiller municipal à titre indépendant.

M. le Maire répond en signalant que le retrait des plaintes de Mme Morel est en cours.

La procédure du vote commence :

Le Maire rappelle les règles légales inhérentes au vote.

Le vote a lieu avec 28 votants, 36 avec les pouvoirs.

M. le Maire fait lecture des résultats :

La liste est élue à l'unanimité des suffrages exprimés soit 19 suffrages.

M. Lefebvre et Mme Coignard quittent la salle en signant la feuille d'émargement, à 21h53.

2023/08/29	3.	Indemnités de fonction des élus	1 - VOTE DES INDEMNITES Votants : 34 dont 8 pouvoirs Vote pour : 34 dont 8 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0 2 - VOTE DES MAJORATIONS Votants : 34 dont 8 pouvoirs Vote pour : 34 dont 8 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0 3 - VOTE FINAL Votants : 34 dont 8 pouvoirs Vote pour : 34 dont 8 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0

Monsieur le Maire : *Lecture de la délibération.*

M. le Maire fait lecture de l'ensemble des indemnités évoluant entre l'ancien tableau et ce tableau mis au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide dans un premier temps :

- De fixer les indemnités de fonction du maire, des adjoints au maire et des conseillers municipaux investis d'une délégation comme suit :

Nom et prénom des élus	Fonction	Taux (en % de l'indice brut terminal)
Marc ANDREU SABATER	Maire de Vire Normandie	57
Annie ROSSI	Adjointe au maire	21,66
Régis PICOT	Adjoint au maire	25,71
Catherine MADELAINE	Adjointe au maire	23,50
Marie-Claire LEMARCHAND	Adjointe au maire	19,83
Valérie OLLIVIER	Adjointe au maire	19,83
Lucien BAZIN	Adjoint au maire	19,83
Françoise FOUBERT	Adjointe au maire	19,83
Joël DROULLON	Adjoint au maire	19,73
Nadine LETELLIER	Conseillère municipale déléguée	23,14
Nathalie LE DREAU	Conseillère municipale déléguée	8,25
Samuel BINET	Conseiller municipal délégué	8,25
Patrick GOSSMANN	Conseiller municipal délégué	12,40
Marie-Ange CORDIER	Conseillère municipale déléguée	12,40

- De fixer les indemnités de fonction des maires délégués, étant précisé que ces derniers exercent de droit la fonction d'adjoint au maire de Vire Normandie, et de leurs adjoints comme suit :

Communes déléguées	Nom et prénom des élus	Fonction	Taux (en % de l'indice brut terminal)
Coulonces	Gilles MALOISEL	Maire délégué	40,30
Maisoncelles la Jourdan	Guy VELANY	Maire délégué	25,50
Roullours	Nicole DESMOTTES	Maire déléguée	40,30
	Michel LELARGE	1er adjoint à la maire déléguée	10,70
Saint Germain de Tallevende	Gérard MARY	Maire délégué	51,60
	Martine ROBBES	1ère adjointe au maire délégué	12,40
Truttemer le Petit	Fernand CHENEL	Maire délégué	25,50
Truttemer le Grand	Pierre-Henri GALLIER	Maire délégué	31,57
Vaudry	Corentin GOETHALS	Maire délégué	43,00
	Dimitri RENAULT	1er adjoint au maire délégué	16,00
Vire	Lyliane MAINCENT	Maire déléguée	56,56
	Marie-Noëlle BALLÉ	1er adjoint à la maire déléguée	27,50
	Philippe MALLÉON	2ème adjoint à la maire déléguée	27,50
	Marie-Odile MOREL	3ème adjoint à la maire déléguée	27,50
	Jacques COURTEILLE	4ème adjoint à la maire déléguée	27,50

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide dans un deuxième temps :

- D'appliquer une majoration de 20 % au titre du 1° de l'article L2123-22 modifié du CGCT,
- D'appliquer la majoration telle que prévue au 4° de l'article R2123-23 modifié du CGCT au titre du 5° de l'article L2123-22 modifié du CGCT,
- De ne pas appliquer ces deux majorations aux conseillers municipaux délégués,
- De voter les taux majorés, tels que mentionnés au tableau ci-dessous :

Nom et prénom des élus	Fonction	Enveloppe	Avec majoration	
			Coef.	Taux (en % de l'indice brut terminal)
Marc ANDREU SABATER	Maire VN	Vire Normandie	1,58	88,29%
Annie ROSSI	Adjointe VN	Vire Normandie	1,40	30,33%
Régis PICOT	Adjoint VN	Vire Normandie	1,40	36,00%
Catherine MADELAINE	Adjointe VN	Vire Normandie	1,40	32,90%
Marie-Claire LEMARCHAND	Adjointe VN	Vire Normandie	1,40	27,76%
Valérie OLLIVIER	Adjointe VN	Vire Normandie	1,40	27,76%
Lucien BAZIN	Adjoint VN	Vire Normandie	1,40	27,76%
Françoise FOUBERT	Adjointe VN	Vire Normandie	1,40	27,76%
Joël DROULLON	Adjoint VN	Vire Normandie	1,40	27,62%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide dans un troisième temps :

- De fixer les indemnités du maire, des maires délégués, des adjoints au maire, des adjoints aux maires délégués et des conseillers municipaux disposant d'une délégation selon le tableau annexé à la délibération,
- Que la présente délibération, à compter de son exécution, abroge la délibération n°1 du 18 juillet 2023,
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget,
- De transmettre au représentant de l'Etat dans l'arrondissement la présente délibération et le tableau annexé récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal.

Après le vote, les élus du groupe de M. Martin qui avaient quitté la salle y entrent et regagnent leurs places pour siéger. M. Martin prend la parole. Il dit constater que l'élection s'est faite démocratiquement mais dit que la commune de Vire déléguée, voire la commune de Vire Normandie, sortent affaiblis. Il dit espérer que Vire Normandie puisse maintenant fonctionner le mieux possible.

2023/08/29	4.	Evolution du poste de responsable de la cuisine centrale	Votants : 45 dont 8 pouvoirs Vote pour : 45 dont 8 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0

Régis PICOT : *Lecture de la délibération.*

Mme Leverrier demande pourquoi la proposition est de faire rester l'agent six ans en CDD. M. Picot répond que c'est une obligation légale et que ce délai ne peut pas être réduit.

M. Couasnon demande des détails sur plusieurs décisions du maire. Ces détails lui sont fournis en direct par M. le Maire après échange avec les services.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De créer un emploi permanent à temps complet sur le grade de technicien territorial,
- D'adopter la proposition de permettre le recrutement de ce technicien sur la base de l'article L332-8 du Code général de la fonction publique, dont le contrat sera établi pour une période maximale de trois ans renouvelable conduisant à un C.D.I. à l'issue d'une durée de six ans,

- D'adopter ces modifications au sein du tableau des emplois et des effectifs,
- De préciser que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans cet emploi sont inscrits au budget,
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre cette délibération.

2023/08/29	5.	Proposition de huis clos	Votants : 45 dont 8 pouvoirs Vote pour : 45 dont 8 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0

Monsieur le Maire : *Lecture de la délibération.*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- D'adopter le proposition de huis clos telle que formulée par Monsieur le Maire.

2023/08/29	6.	Protocole d'accord transactionnel avec la SCI de l'Ecluse	Votants : 45 dont 8 pouvoirs Vote pour : 44 dont 8 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 1

Lyliane MAINCENT : *Lecture de la délibération.*

Mme Pigault demande qui a estimé le prix de la maison. Et ce qu'il en est de l'avis des domaines.

Mme Leverrier demande ce qui va être fait avec cette maison. Mme Maincent dit qu'il y a de fortes chances qu'elle soit démolie. L'opposition souligne le coût important pour une maison finalement démolie. Mme Maincent dit que si la collectivité perdait un éventuel contentieux, cela entrainerait davantage de pertes financières.

M. le Maire dit que, dans le cadre d'un éventuel contentieux, le risque que la collectivité soit jugée responsable est présent.

M. Couasnon demande que la collectivité avance plus vite dans la résolution de ses contentieux.

M. le Maire répond que des contraintes de délai, notamment pour répondre aux obligations liées aux assurances, existent. Il explique aussi qu'il a le devoir de défendre la collectivité quand ses intérêts sont à défendre devant le juge.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer un protocole d'accord transactionnel entre la commune de Vire Normandie, la SCI de l'Ecluse, le Département du Calvados et la société ANTEA prévoyant la fin du litige qui les oppose relatif aux désordres affectant l'immeuble en parcelle AH671 sur la commune déléguée de Vire à Vire Normandie (14500),

- D'autoriser le versement par la commune de Vire Normandie à la SCI de l'Ecluse d'une indemnité de 18 033 € au titre du protocole d'accord transactionnel,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer une promesse de vente avec la SCI de l'Ecluse prévoyant l'acquisition par la commune de l'immeuble situé 2 Route des Vaux sur la commune déléguée de Vire à Vire Normandie (14500) en parcelle AH671, au titre du protocole d'accord transactionnel, étant entendu que cette promesse contiendra une clause suspensive relative au dépôt par la SCI de l'Ecluse d'une procédure de désistement de son recours auprès du Tribunal Administratif et de son acceptation,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte notarié de vente avec la SCI de l'Ecluse pour acquérir l'immeuble situé 2 Route des Vaux sur la commune déléguée de Vire à Vire Normandie (14500) en parcelle AH671. Le prix de vente est de 131 967 €, au titre du protocole d'accord transactionnel.
- De prendre en charge tous les frais de cession (notaires...) relatifs à l'acquisition de l'immeuble, au titre du protocole d'accord transactionnel,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents nécessaires à la réalisation de ce protocole d'accord transactionnel et à l'acquisition de l'immeuble en parcelle AH 671.

La séance est levée à 22 heures 39.

Le secrétaire de séance — Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Dimitri RENAULT — Marc ANDREU SABATER